

DEMANDE DE PERMISSION POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Ville de Carouge
Service de l'Urbanisme
Route du Val d'Arve 94
1227 Carouge

Le-la soussigné-e sollicite la permission d'utiliser le domaine public de la Ville de Carouge selon le détail ci-après :

Requérant-e - propriétaire du fonds de commerce (titulaire du bail à loyer)

Raison sociale		
Nom	Prénom	
Adresse		
Code postal ..	Localité	
Téléphone	Portable	
Courriel		

Adresse de l'établissement sur la Ville de Carouge

Enseigne		
Adresse		
Activité déployée		

Gérant-e, personne de contact

Nom	Prénom	
Téléphone	Portable	
Courriel		



Type de demande et tarifs

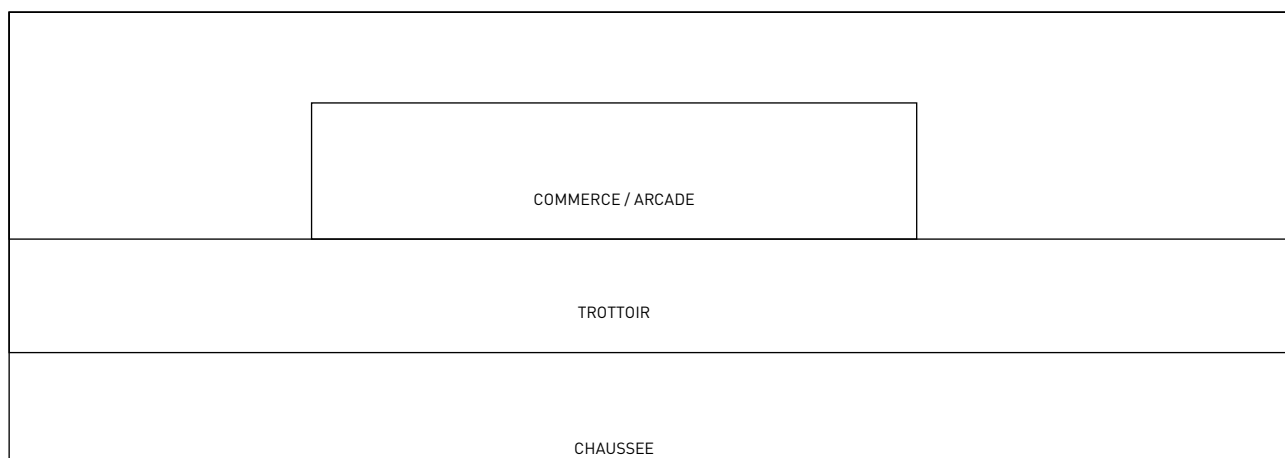
- | | | |
|--------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> | Attributs de commerce divers, etc | CHF 39.--/m ²x.....m =.....m ² |
| <input type="checkbox"/> | Exposition de marchandises | CHF 52.--/m ²x.....m =.....m ² |
| <input type="checkbox"/> | Entreposage de cycles, cyclomoteurs et motocycles | CHF 45.--/m ²x.....m =.....m ² |
| <input type="checkbox"/> | Tente (toile solaire) | CHF 20.--/m ²x.....m =.....m ² |
| <input type="checkbox"/> | Autre (préciser la nature) | |

Croquis de l'emplacement

Largeur du trottoir

Veuillez indiquer l'emplacement de l'exposition de marchandises, de l'attribut de commerce et/ou de l'entreposage de cycles, cyclomoteurs.

Dessinez les éventuels obstacles (poteaux de signalisation, bancs, éclairage public, etc.).



Aucune demande reçue sans descriptif lisible ou annexes ne sera traitée

L'emprise sur le domaine public communal ne sera permise qu'une fois l'autorisation délivrée et le paiement effectué (art. 59 Loi sur les routes).

LEGISLATION APPLICABLE :

Les dispositions légales applicables sont disponibles sur la page web du domaine public de notre site www.carouge.ch

DOCUMENTS A NOUS RETOURNER :

- o ce formulaire dûment rempli et signé
- o Pour les tentes, joindre un photo montage couleur avec les dimensions exactes (projection de la toile, hauteur depuis le sol, etc)

Par sa signature, le requérant certifie

- o avoir pris connaissance du règlement communal
- o que les informations communiquées sont exactes et s'engage à informer l'autorité compétente de tout changement ou modification

Signature

Lieu et date

Signature et
timbre du
requérant

